

MOTO CLUB SAINT-PAULOIS

LA SAINTPAULOISE

SAMEDI 20 JUIN 2020

PARCOURS

Samedi matin : une boucle de 75 km fléchage jaune (orange pour le hard)

Samedi Après midi : une nouvelle boucle de 75 km fléchage jaune (orange pour le hard)

Pour éviter les bouchons il y aura une moitié des pilotes sur la boucle 1 et l'autre moitié sur la boucle 2

Le matin nous enverrons alternativement 30 pilotes sur chaque boucle, a vous de gérer pour partir sur la boucle que vous n'avais pas faite le matin! Celles-ci seront indiquées des le premier carrefour par un panneau boucle 1 et boucle2.

Lieu de départ et d'arrivée des deux boucles : place de la mairie 19150 Saint Paul.

PROGRAMME VENDREDI

16H Accueil des participants et contrôle administratif, buvette et frites saucisse. (Non compris dans l'engagement).

PROGRAMME SAMEDI

7h00 Accueil des participants et contrôle administratif dans la salle Henri MONTEIL puis direction le parc fermé, café offert !

7H45 Briefing pilote obligatoire !!!!

8h00 Premier départ pour la boucle n°1 et 2 75 km - 3 départs par minute

12h00 Repas sous chapiteau

13h30 Premier départ - boucle 1 et 2 75 km

15h00 Dernier départ pour les boucles

19h00 **Coupure ! Plus aucun bruit moteur jusqu'à 20h30 !**

19h15 **Repas.**

20h15 **briefing pilotes OBLIGATOIRE !**

20h30 Départ du FINLOGUE ! (départ par deux toutes les minutes).

23h30 Remise des prix, feu d'artifice et soirée année 80 !

REGLEMENT

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du Code de la route. En outre, les motos devront être homologuées, immatriculées et assurées. Chaque participant se verra remettre au départ un fond de plaque qu'il devra impérativement coller sur sa plaque phare.

Pour le finlogue, un éclairage fonctionnel et puissant est obligatoire !

Ce n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le départ et l'arrivée des deux boucles s'effectuera au bourg de SAINT-PAUL, chaque pilote devra effectuer un ravitaillement essence au cours de la pause déjeuner. L'après-midi, l'organisation se réserve le droit de contrôler les départs et d'arrêter certains pilotes sur le parcours en raison de l'heure tardive. Le parcours est entièrement fléchées en jaune fluo uniquement, les portions techniques elles seront indiqué en orange et comportent toutes des déviations (hard/orange et soft/jaune). Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourraient intervenir au cours de la manifestation. Les GPS SONT STRICTEMENT INTERDITS !

ANNULATION : Dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour causes administrative, météorologique ou toutes autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler la randonnée et en informera les engagés par courriel et ou par téléphone. En cas d'annulation dans la semaine précédant la randonnée le Moto-Club conservera 30€ correspondant aux frais de repas et d'organisation. En cas d'annulation le jour même il n'y aura pas de remboursement. Les désistements pilotes effectués au-delà du 9 juin 2020 ne donneront pas droit à un remboursement (14 juin pour les certificats médicaux). Aucun pilote ne pourra remplacer un autre pilote sans autorisation préalable de l'organisation et devra fournir photocopie et papiers officiels (permis carte grise et assurance).

IMPORTANT : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les

Propriétaires n'est valable que pour la journée du 20 juin 2020. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto-Club et compromet la tenue des manifestations à venir.

Les pilotes surpris en état d'ébriété seront automatiquement exclus !

LE MOTO CLUB SAINT-PAULOIS décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Il se décharge de toutes responsabilités. Vous êtes seul maître de votre véhicule. Nous ne tenons pas le guidon pour vous. Il est aussi impératif de bien respecter le parcours et si vous trouvez trop dur roulez dans le soft ! Le hard est costaud chez nous !!! Les marshals assurent la sécurité ! Ce ne sont pas vos treuils !!!!!

NE PAS ROULEZ COMME DES OBUS DANS LES VILLAGES !!! Surtout pour bloquer les autres dans les chemins justes après ...MERCI aux idiots qui on fait du moto GP l'an passé !!!

18 pilotes déjà banni de rando à SAINT PAUL ! à qui le tour ?